INTENSIFICATION DU CONTROLE DE LA RECHERCHE D'EMPLOI : A QUAND LE BRACELET ELECTRONIQUE POUR LES CHOMEURS ?

Le conseil d'administration de Pôle emploi a adopté mercredi 20 mai le **déploiement de 200 conseillers pour le contrôle des chômeurs**. Ces 200 contrôleurs seront choisis parmi le personnel en nombre déjà insuffisant. Ce projet de généralisation et d'intensification du contrôle des chômeurs est présenté ce jour jeudi 9 juillet 2015 au Comité Central d'Etablissement de Pôle emploi.

UN CONTROLE INUTILE ET INIQUE : PERTE D'ARGENT ET MARKETING POLITIQUE !

Pourtant le contrôle des chômeurs existe déjà ! Les demandeurs d'emploi inscrits sont tenus de faire des recherches sous peine d'être radiés et de voir leurs allocations suspendues de quinze jours à six mois en cas de récidive : **13 409 personnes ont été radiées en 2014 pour « insuffisance de recherche d'emploi »**. Mais comme le gouvernement, l'Unedic et la Direction générale de Pôle emploi trouvent ce contrôle inefficace, ils ajoutent de la réglementation à la réglementation, **dégagent des moyens et assènent un nouveau coup de massue sur la tête des chômeurs** !

Mais que veulent-ils faire alors ? Qui veulent-ils rassurer ? A coup sûr, pas le demandeur d'emploi, déjà livré à lui-même quand on sait que l'accompagnement renforcé ne concernera à terme que 460 000 chômeurs alors que **le contrôle s'appliquera à tous les inscrits, indemnisés ou non**.

La motivation est donc sans rapport avec un meilleur suivi des chômeurs, mais relève d'une collusion avec une opinion publique trompée à qui **l'on dit que le chômeur est une charge et un oisif responsable de ne pas avoir d'emploi**. Il s'agit de détourner l'attention des **véritables responsables** de la situation économique et sociale totalement dégradée, à savoir **les pouvoirs politiques (gouvernement et élus) et économiques (le patronat)**.

UN CONTROLE STIGMATISANT ET CRIMINALISANT !

Cette nouvelle mesure met à nouveau en péril les relations déjà tendues entre les conseillers Pôle emploi et les chômeurs. Au lieu d'accompagner les demandeurs d'emploi déjà fragilisés par leurs parcours, **ce nouveau gadget imaginé dans des salons ouatés apparaît sous ses véritables traits : une bombe à retardement et une attaque contre les plus précaires** !

QUI SONT LES VRAIS FRAUDEURS ?

Avec 100 millions d'euros supposés, la fraude aux allocations chômage représente 0,3 % des 30 milliards d'euros d'allocations versées chaque année et ne concerne que 0,003 % des demandeurs d'emploi indemnisés. Un montant dérisoire à comparer avec la **fraude aux cotisations sociales** des entreprises, **20 à 25 milliards d'euros** selon la Cour des comptes, et **l'évasion fiscale, 50 à 80 milliards** d'euros... **La fraude sociale est bien davantage le fait des employeurs** que des salariés, des précaires et des chômeurs !

ENSEMBLE, REJETONS CETTE NOUVELLE ARME DE DISCRIMINATION MASSIVE !
ENSEMBLE, DEFENDONS NOS DROITS ET GAGNONS-EN DE NOUVEAUX !

UNE CONFERENCE DE PRESSE SE TIENDRA JEUDI 9 JUILLET 2015 A 10H30 AU LOCAL SYNDICAL DU 38 RUE DES FRERES FLAVIEN 75020 PARIS.